

Le journal qui dépote mais qui ne se fait pas que des amis...

VENT DU SUD

Sanctions, Répression, Intimidation, voilà donc la conception du management de la direction de l'ECT ! Les sanctions pleuvent contre les agents d'exécution et de maîtrise. Moins souvent sur les cadres qui sont pourtant les recordmans d'erreurs et fautes sur l'établissement.

La direction de l'ECT semble donc se livrer à une guerre sans merci contre les agents de l'ECT.

La réglementation du travail ne veut plus rien dire pour cette direction, car y compris quand les agents sont dans leurs droits, la direction sort la machine à sanctions !

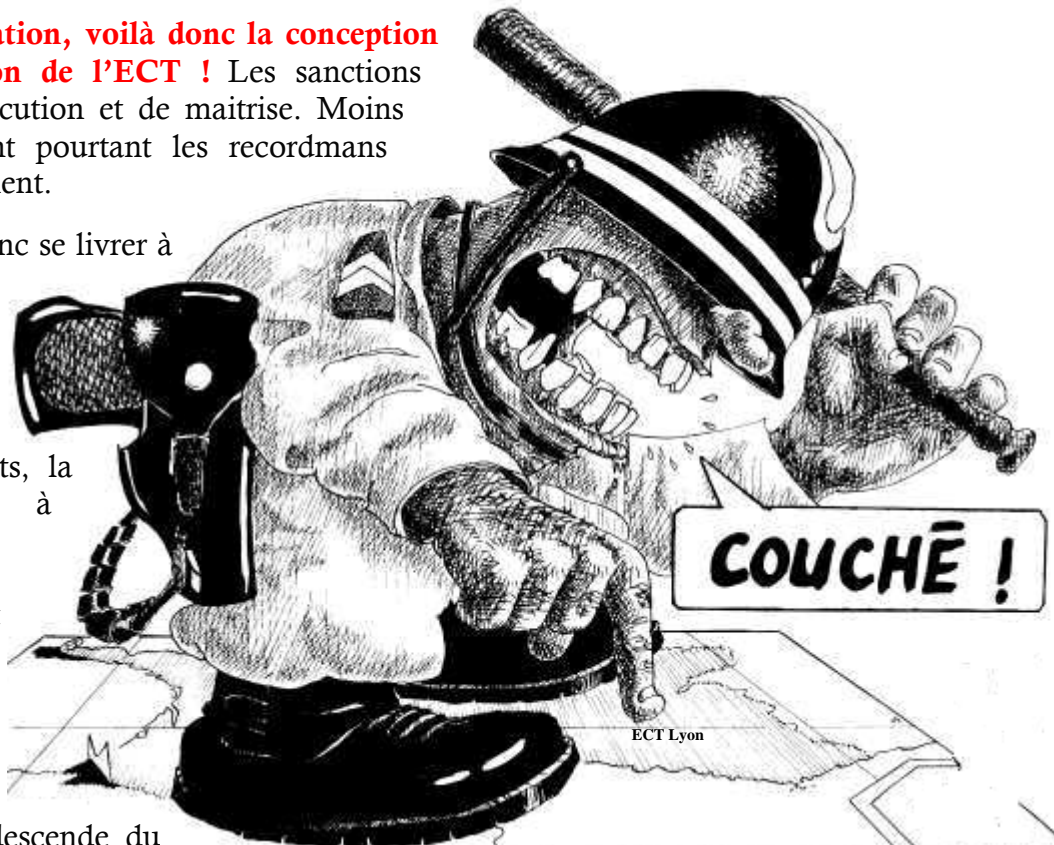
Dernier exemple en date :

3 agents de l'ECT qui assuraient tranquillement leur train de nuit se voient menacés d'une sanction au-moins égale à de la mise à pied parce que la direction prétend que la CPST a appelé les 3 agents pour que l'un d'eux descende du

train à Valence pour récupérer un autre train de nuit. Et ce, en dehors de tout ce qui est prévu par la réglementation pour encadrer les modifs. Pour rappel, une modification de commande doit être notifiée par écrit, seulement en cas de circonstance accidentelle et imprévisible, au plus tard à la prise de service à la résidence ! On est loin de réunir ces 3 éléments dans le cas qui nous concerne ! Evidemment, la direction va citer en réponse un texte bidon qu'elle aura pondé localement ou une VO quelconque sans la moindre valeur juridique. Pour rappel, en termes de réglementation du travail à la SNCF, seul le RH0077 a force de Loi puisqu'il s'agit d'un décret ! Le Conseil d'Etat a déjà tranché cela... mais faut croire que la direction s'en contrefout de ça aussi !

Quoiqu'il en soit, **SUD-Rail ne laissera pas ces agents se faire sanctionner ! Si la direction sanctionne, SUD-Rail appellera l'ensemble du personnel à la mobilisation.**

Cette direction devrait se poser la question de l'efficacité de sa stratégie. Parce qu'objectivement, le bilan est catastrophique ! Quand les textes ne veulent plus rien dire ? Quand le respect est jeté aux oubliettes ! Que reste-il ? Le foutoir généralisé... et on en est là à l'ECT de Lyon !



Tout ce qui se trame à l'ECT est dans le Vent du Sud...



Echos de la DP de septembre

Enfin la liste des couchages sur la résidence Part-Dieu !

Il a été acté que la liste nominative des couchages sera enfin mise en place à la résidence de Lyon Part-Dieu.

Précision sur les contrats Temps Partiels

Plusieurs agents nous ont sollicité sur le sujet. Sachez que les contrats à Temps Partiels ne peuvent être interrompus par l'employeur, y compris en cas de changement de roulement ou de résidence. Un contrat à Temps Partiel signé est valable jusqu'à son terme !

Les CDD longue durée pourront se chauffer !

SUD-Rail a obtenu qu'une paire de chaussures sera remboursée aux CDD longue durée (se rapprocher du BA pour le remboursement).

Vous avez bien bossé... et puis c'est tout !

Après avoir passé la pommade aux ASCT (*dans le journal de la direction*) qui ont travaillé efficacement dans des conditions particulièrement difficiles cet été, la direction a réitéré en DP... mais pourtant :

- ◆ SUD-Rail a réclamé le versement d'une PRIME exceptionnelle aux ASCT ayant travaillé en juillet ou en août devant la situation dégradée subie durant ces 2 mois (retards répétés au quotidien).

Réponse de la direction : NON !

- ◆ SUD-Rail a réclamé le versement d'une PRIME exceptionnelle aux ASCT ayant travaillé en juin, juillet ou août suite à la canicule.

Réponse de la direction : NON !

Merci monsieur le DET !

Alerte attentat sur les TGV mais un seul agent à bord !

Constatant un taux de « Non Tenus » monstrueux sur les TGV, SUD-Rail a rappelé l'importance et l'urgence de maintenir les agents B et Y sur TGV. Effectivement, du fait de l'Alerte Vigilance Attentat, les liaisons TGV sont particulièrement exposées, il nous paraît inconscient de la part de la direction de laisser un seul agent par rame TGV Duplex.

Pour la direction, peu importe, la seule chose qui semble avoir de l'impact à ses yeux, c'est le badge « Tous vigilants » !!! (sic)

La devinette du mois de juillet n'a trouvé aucun vainqueur !

Malgré un fort taux de participation à cette devinette, personne n'a donné la bonne réponse. **Le lieu où figure ce porte-manteau était le bureau du DET.**

C'est vrai que ce n'est pas facile d'imaginer que des menottes, une matraque, etc., puissent se trouver dans le bureau d'un directeur d'établissement.

Est-ce vraiment la place d'un tel arsenal ?

BON À SAVOIR...

Les élections professionnelles au sein de la SNCF auront lieu le 19 novembre.

Vous serez appelé aux urnes pour élire vos représentants DP et CE mais également au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance.

Une école de 12 est déclenchée début octobre, composée majoritairement de reconversions.

Les agents qui vont partir grossir les rangs de Ouigo quitteront leur résidence actuelle le 23 novembre.

La SNCF a triplé son bénéfice au 1er semestre 2015, soit 318 millions d'Euros de bénéfice net.

Les cheminots apprécieront de voir leurs salaires gelés quand le fruit de leur travail permet de dégager de tels bénéfices !

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler...

MODIFICATIONS DE COMMANDE

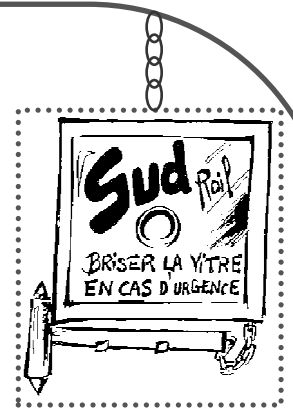
Pour rappel, une modification de commande n'est réglementaire qu'en cas de circonstance accidentelle et imprévisible du jour (accident ferroviaire, rupture de caténaire, malade du jour,...).

De plus, la modification de commande doit avoir lieu au plus tard à la PS à la résidence.

Toute modif en cours de tournée est illégale. Toute modif faxée sur le lieu de RHR est illégale.

Toute modif par téléphone est illégale. Faites respecter vos droits !

La vie à l'ECT...



Plus aucune mission de sécurité sur les AGC et les Regio2N... c'est la direction qui le dit !

Depuis l'arrivée progressive des Regio2N, la direction a décrété que les ASCT n'avaient plus la moindre mission de sécurité sur ce type de matériel mais également sur les AGC.

La direction disant clairement que les ASCT, y compris le titulaire :

- ♦ n'ont plus à intervenir en cas d'incident ou accident ferroviaire.
- ♦ n'ont plus à emporter les fiches S2D ni les fiches extraits.
- ♦ n'ont plus à emporter les agrès de sécurité.

Il est cocasse de constater que les RET ne semblent pas au courant de tout ça.

La direction et les DUO ont-ils oublié de leur dire ???

SUD-Rail agit sur les fiches de paie !

Suite aux problèmes rencontrés par les agents sur les fiches de paie, SUD-Rail a lancé plusieurs démarches :

- ♦ SUD-Rail est intervenu via une DCI locale pour régler les cas individuels les plus urgents qui nous étaient remontés.
- ♦ SUD-Rail est intervenu nationalement via une DCI déposée auprès de la direction centrale d'entreprise pour contraindre la direction à régler les erreurs récurrentes sur les fiches de paie, et pour trouver des solutions aux bugs autour de la mutuelle Humanis des contractuels.
- ♦ SUD-Rail a édité un livret pour décrypter les fiches de paie afin de permettre à tous les agents de comprendre et recalculer leur fiche de paie.
- ♦ SUD-Rail a lancé des permanences sur l'ensemble des résidences pour aider les agents à vérifier leurs fiches de paie.

Contactez les délégués SUD-Rail en cas de soucis avec vos fiches de paie.

SUD-Rail, un syndicat utile aux cheminots !

On nous prend pour des truffes !

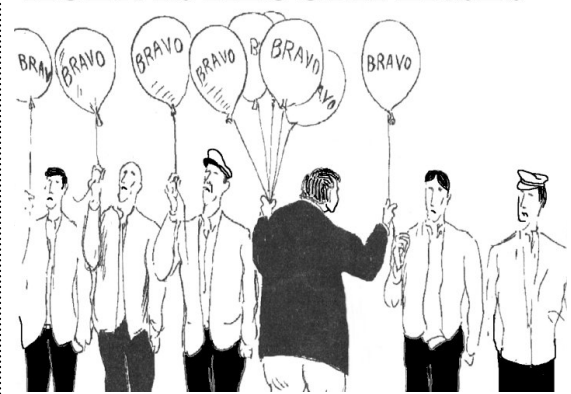
La direction n'a rien trouvé de mieux que de ressortir la carotte pour pousser les agents à scanner un maximum de cartes Oûra !

En mettant en jeu un bracelet pourave à gagner, cette direction n'a décidément aucune tenue !

Vous n'avez pas à faire à des gamins de CM2 monsieur le directeur !

Pour faire leur boulot, les agents n'ont besoin ni de carottes grotesques, ni de coups de bâtons !

AGENTS RECOMPENSES



La petite maxime du VENT DU SUD n° 93

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde. »